

# Et les prisonniers?

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **116 (1976)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-650374>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Et les prisonniers ?...

Dans *Portrait d'un officier*, Pierre-Henri Simon parle de la capture d'un Français blessé pendant la campagne de France: « Il me hissa sur la plate-forme du Panzer (...). On roula durement, une dizaine de minutes (...). Puis on arriva sur une route (...). Le coin était mauvais, l'artillerie française avait plaqué un tir de barrage sur ce passage obligé ». Le commandant du char allemand propose alors à son prisonnier de le déposer au bord de la route où il sera bientôt recueilli. Le blessé lui demande pourtant de rester sur le véhicule pour arriver plus vite à un poste de secours. « Et alors, ce soldat, cet ennemi, fit le geste le plus élégant, le plus noble que je connaisse: au lieu de remonter dans sa tourelle, il vint s'asseoir sur la plate-forme à côté de moi, puis il donna l'ordre à son mécanicien de foncer en avant. Et c'est ainsi que nous avons franchi le barrage, (...) en camarades de combat, à chances égales devant la mort ».

Le courage et l'humanité de cet Allemand nous émeuvent, mais l'anecdote éclaire aussi *un des grands problèmes que les mécanisés doivent résoudre: que leur faut-il faire avec les prisonniers?*

### *Les formations blindées et les prisonniers*

Le fait dont nous venons de parler montre que les grenadiers et les équipages de chars ne peuvent pas s'occuper des ennemis qui tomberaient en leur pouvoir. La mission les oblige à foncer vers un objectif précis et, à cause du facteur temps, ils ne sont pas à même de s'arrêter et de prendre en charge leurs prisonniers. D'autre part, tous les hommes étant indispensables au cours de l'attaque, il semble impossible d'en détacher quelques-uns à la garde des adversaires que l'on vient de capturer. Les moyens manquent aussi pour les envoyer au bataillon, comme le prévoient les règlements. Les prisonniers sont d'ailleurs une lourde charge pour n'importe quel genre de troupe, surtout lorsqu'ils affluent en nombre.

Ces difficultés ne paraissent pas tout à fait insurmontables, mais plusieurs cas risquent de se produire. En règle générale, des prisonniers

faisant partie d'une formation d'infanterie ne posent pas de problèmes majeurs, tous les témoignages de la dernière guerre s'accordent à le souligner. On se contente d'envoyer ces gens, sans escorte, vers l'arrière. « Les Allemands se rendent. On crève leurs pneus à coups de mitraillettes (...). On crie aux prisonniers de galoper vers l'arrière. Et en avant » ! Voilà ce que rapporte Jacques Branet dans *L'Escadron*, et il ajoute plus loin qu'il confiait aussi ses captifs aux maires des villages qu'il traversait. N'oublions cependant pas que nous disposons en Suisse d'une organisation territoriale qui possède des ramifications dans tous les cantons. Pourquoi ne pas lui remettre les prisonniers qui gênent les formations mécanisées ?

La question se pose d'une manière différente lorsqu'on prend des hommes appartenant à des unités motorisées ou blindées. Les abandonner livrés à eux-mêmes semblerait dangereux, car ils disposent d'un matériel qui leur permettrait éventuellement de reprendre le combat et de causer des surprises sur nos arrières. Nos soldats n'ont pas le temps de faire du butin, ils se contenteront donc de détruire les véhicules et les armes les plus dangereuses. En 1940, les Allemands prirent des dispositions destinées à éviter de désagréables surprises : quelques soldats se voyaient chargés de descendre des chars et d'incendier les véhicules ennemis avec des lance-flammes. Entre parenthèses, on peut se demander s'il ne serait pas judicieux de doter les grenadiers de chars d'une telle arme ?

Cette solution n'est pas toujours applicable ; en effet, il ne faudrait pas détruire d'une manière inconsidérée un matériel susceptible de renforcer les moyens de nos propres troupes. Un règlement de la Bundeswehr envisage ce cas et conseille de confier alors la garde des prisonniers, des armes, des véhicules aux équipages des chars en panne. Si, par hasard, une formation n'en comportait pas — ce qui semble impossible — elle pourrait procéder comme Branet et sa compagnie panachée qui prit « deux ou trois cents types et des tas de véhicules. (...) Je laisse Davreux et un char léger se débrouiller avec tout ce monde ».

Il se peut qu'une troupe plus ou moins dépourvue de véhicules capture des chars intacts avec leur équipage. Les officiers en tireront immédiatement profit s'ils se rappellent un procédé cher à l'Afrika-Korps de Rommel. Les Allemands faisaient sortir tout l'équipage sauf le pilote, car il savaient qu'ils ne trouveraient pas un autre homme capable de conduire un tel engin avec autant de brio. Ils complétaient le reste de

l'équipage, si bien que ces véhicules étaient tout de suite utilisables. On ne remettait le pilote ennemi aux organes compétents qu'au prochain arrêt du combat.

Il ne faut pas que les soldats dépouillent les prisonniers et gardent par-devers eux certains objets car, de la sorte, des documents intéressants ne parviendront jamais aux organes de renseignements qui seraient à même de les utiliser. Dans la mesure du possible, on désarmera ces hommes, on les fouillera avec soin, se rappelant que certains dissimulent peut-être entre leurs cuisses des papiers ou une arme. On établira ensuite un inventaire, avant d'expédier prisonniers et documents à l'officier de renseignements du bataillon.

### *Attitude lors de la capture*

La première partie de cette étude traitait un problème qui se pose surtout dans les troupes mécanisées. Ce qui va suivre intéresse toutes les armes, car chaque homme doit connaître ses chances, et savoir ce qui l'attend s'il était fait prisonnier: on résiste mieux aux dangers que l'on a envisagés.

Le soldat suisse jure de combattre jusqu'à la mort, il ne peut donc se rendre. Si, malgré tout, il venait à être pris, il indiquera seulement « son grade, ses nom, prénom, date de naissance et numéro matricule <sup>1</sup> ». Il se conduira d'une manière militaire et se taira à tout prix, même si l'officier qui l'interroge lui pose des questions banales; celui qui parle montre une faiblesse dont, par la suite, ses gardiens sauront profiter. Il s'efforcera en tout cas de résister au moins douze heures, car dès ce moment, les renseignements tactiques qu'il possède ne valent plus rien.

Il est rare que l'on transfère immédiatement les soldats capturés dans un camp de prisonniers. Pendant un certain temps, on les cantonne dans des locaux plus ou moins bien surveillés. Chacun cherchera à profiter de cette situation pour s'évader. C'est le moment le plus favorable: les lignes amies se situent à une distance relativement courte, les chances de réussite demeurent importantes, alors qu'elles tomberont à zéro dans les lieux de détention définitifs. En Corée du Nord, on dénombra peu de tentatives de fuites dans ces camps parce que la surveillance s'avérait

<sup>1</sup> Règlement de service 67, chiffre 9.

trop stricte et que le moral des soldats américains était tombé trop bas. Au contraire, la moitié des aviateurs abattus en vol parvinrent à s'évader pendant leur transport vers des camps de prisonniers.

### *La Convention de Genève*

Dès leur capture, les militaires jouissent de la protection offerte par la *Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre*, qui ne compte pas moins de 143 articles. Il ne nous appartient pas d'en faire l'exégèse; contentons-nous de rappeler ce qui peut intéresser la troupe. Ce texte interdit d'exercer des tortures physiques ou morales dans le but d'obtenir des renseignements. Les hommes ont le droit de garder leurs effets d'usage personnel et de recevoir des colis individuels ou collectifs. Il est défendu aux gardiens de mettre en danger la vie ou la santé des prisonniers, et seuls des volontaires participeront à des travaux dangereux comme l'enlèvement des mines.

L'évasion et la tentative d'évasion ne sont passibles que de peines disciplinaires qui consisteront en amendes, suppressions d'avantages spéciaux, arrêts, etc.

La Convention de Genève prohibe également toute propagande politique auprès des prisonniers de guerre, mais nous ne dévoilerons rien d'inédit en soutenant que les puissances communistes usent de ce procédé pour modifier les idées des soldats ennemis qu'elles détiennent.

Nous préférons insister davantage sur les compétences et les tâches de l'homme de confiance que les prisonniers doivent élire tous les six mois dans les camps où ne se trouvent pas d'officiers; qu'ils doivent accepter dans l'autre cas; en effet, on désigne alors l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Ce responsable doit rester en contact avec *tous* les prisonniers, même si ceux-ci travaillent à l'extérieur du camp ou s'ils se trouvent à l'hôpital. L'homme de confiance représente ses camarades auprès des autorités du camp, inspecte les différents locaux et terrains, prend garde que les hommes puissent entrer en contact avec la puissance protectrice et la Croix-Rouge.

Voilà ce que dit le texte de la Convention, mais il n'a pas tout prévu, car le « délégué » a encore des droits et des devoirs officieux: il décide quand auront lieu les évasions et qui en fera partie, il fait en sorte que

chacun reçoive une part équitable de la nourriture fournie par la puissance détentrice. Enfin, l'homme de confiance ne s'évadera qu'au moment où un successeur se tiendra prêt à prendre sa place.

### *La vie dans les camps de prisonniers*

Le prisonnier qui débarque dans un camp risque de subir un endoctrinement. Dans un premier temps, on le questionnera sur sa famille, son travail, son entourage; comme au moment de sa capture, il se taira, parce que cet interrogatoire sert à déterminer son caractère, dans le but de lui appliquer une propagande appropriée. Qu'il n'oublie pas ce principe: on ne peut pas éduquer un écolier qui ne répond jamais. S'il commence par céder sur une toute petite question de détail, il a le doigt dans l'engrenage et passera tout entier dans la machine.

Après avoir établi la fiche psychologique des prisonniers, on les rassemble en groupes d'une quinzaine de personnes et l'endoctrinement commence. En dosant la faim, la fatigue, le désespoir et l'espoir, les gardiens veulent profiter de l'état physique et moral des prisonniers pour agir sur leur système de pensée.

Cependant, pour « retourner » un homme, il faut appliquer strictement certains principes psychologiques: démontrer à l'intéressé que l'on sait beaucoup de choses sur son compte, ce qui le pousse à se sentir en état d'infériorité. Le sujet devient alors plus vulnérable. D'autre part, un changement fréquent de cellule ou de lieu de détention permet d'implanter dans l'esprit de la victime des idées qu'elle n'avait pas auparavant. Enfin, l'alternance des instructeurs ou des interrogateurs contribue aussi au succès de l'opération. La privation de nourriture, l'interdiction d'écrire à la famille viennent punir les récalcitrants, et l'on transfère les cas désespérés dans des camps de travail.

Si les prisonniers veulent survivre intellectuellement et résister à ces entreprises de propagande, ils doivent croire en quelque chose, se serrer les coudes, faire preuve d'esprit de corps, aider et soutenir les plus faibles. Le fondement de la résistance, c'est la camaraderie; l'humour contribue aussi à maintenir le moral. Quelles seront les conséquences d'une séance d'autocritique pendant laquelle un officier-médecin vient s'accuser, sans rire, d'avoir distribué des médicaments à la population civile?

Dès que le prisonnier se sent isolé, que la présence d'un chef vient à manquer, il subit plus facilement l'influence de l'ennemi. Pendant la guerre de Corée, les soldats américains résistèrent mal parce qu'ils se montraient trop individualistes. Les études publiées à l'issue du conflit montrèrent que, parmi les GI détenus, seul le 5% fit de l'opposition active, tandis que le 80% choisit la voie de la moindre résistance. Ces mêmes statistiques prouvent aussi l'échec de la propagande politique des Nord-Coréens car, après la guerre, on détermina qu'à peine le 2% des anciens prisonniers commit des délits graves contre la sûreté de l'Etat: espionnage, création de cellules communistes, etc. Les chefs de l'armée américaine se rendirent également compte que les officiers techniciens résistaient plus mal que les commandants de troupe.

\* \* \*

On nous accusera peut-être de peindre un tableau trop sombre, prétendant que les procédés que nous avons évoqués ne sont pas utilisés d'une manière généralisée. Qu'on nous permette de rappeler la pensée qui sert d'exergue aux *Lettres à un Suisse inquiet* de Gonzague de Reynold: « Il faut être pessimiste dans la conception si l'on veut être optimiste dans l'action: il faut craindre l'ennemi de loin pour n'être pas contraint d'en avoir peur de près »; alors nous pourrions tous admettre que les vers de Vigny, à la fin de « La Mort du loup », définissent bien la ligne de conduite du prisonnier de guerre:

Gémir, pleurer, prier, est également lâche.  
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche  
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler,  
Puis, après, comme moi, souffre et meurs sans parler.

Premier-lieutenant Hervé de WECK